



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Le réseau de la DRFiP au service des collectivités et de leurs élus

Présentation du SGC et du conseiller aux décideurs locaux

Avessac – 14 décembre 2020

Sommaire

Introduction

1. Le réseau de la DRFiP 35 se transforme
2. Les missions du service de gestion comptable et du conseiller aux décideurs locaux
3. Vos interlocuteurs au sein du SGC de Redon

INTRODUCTION

» Rappel des principes du « Nouveau réseau de proximité »

- ▶ Concentration des tâches de gestion
- ▶ Renforcement du conseil aux collectivités locales
- ▶ Déploiement d'un accueil de proximité

» Un schéma départemental d'implantation des services arrêté au terme d'une vaste concertation

- ▶ Protocole du 12 novembre 2019

» Un comité de suivi annuel, associant les élus locaux

I. LE RÉSEAU DE LA DRFiP 35 SE TRANSFORME

1) Pour offrir un service plus complet aux usagers :

► Un accueil mieux adapté aux besoins des usagers :

A Redon, le SGC assurera un accueil généraliste au fil de l'eau, aux horaires habituels d'ouverture, et sur rendez-vous à partir de plages horaires dédiées.

Il assurera également un accueil de proximité au sein de l'EFS de Pipriac, uniquement sur RDV, pour les domaines de sa compétence.

Un accueil fiscal de proximité sera également assuré à l'EFS de Pipriac.

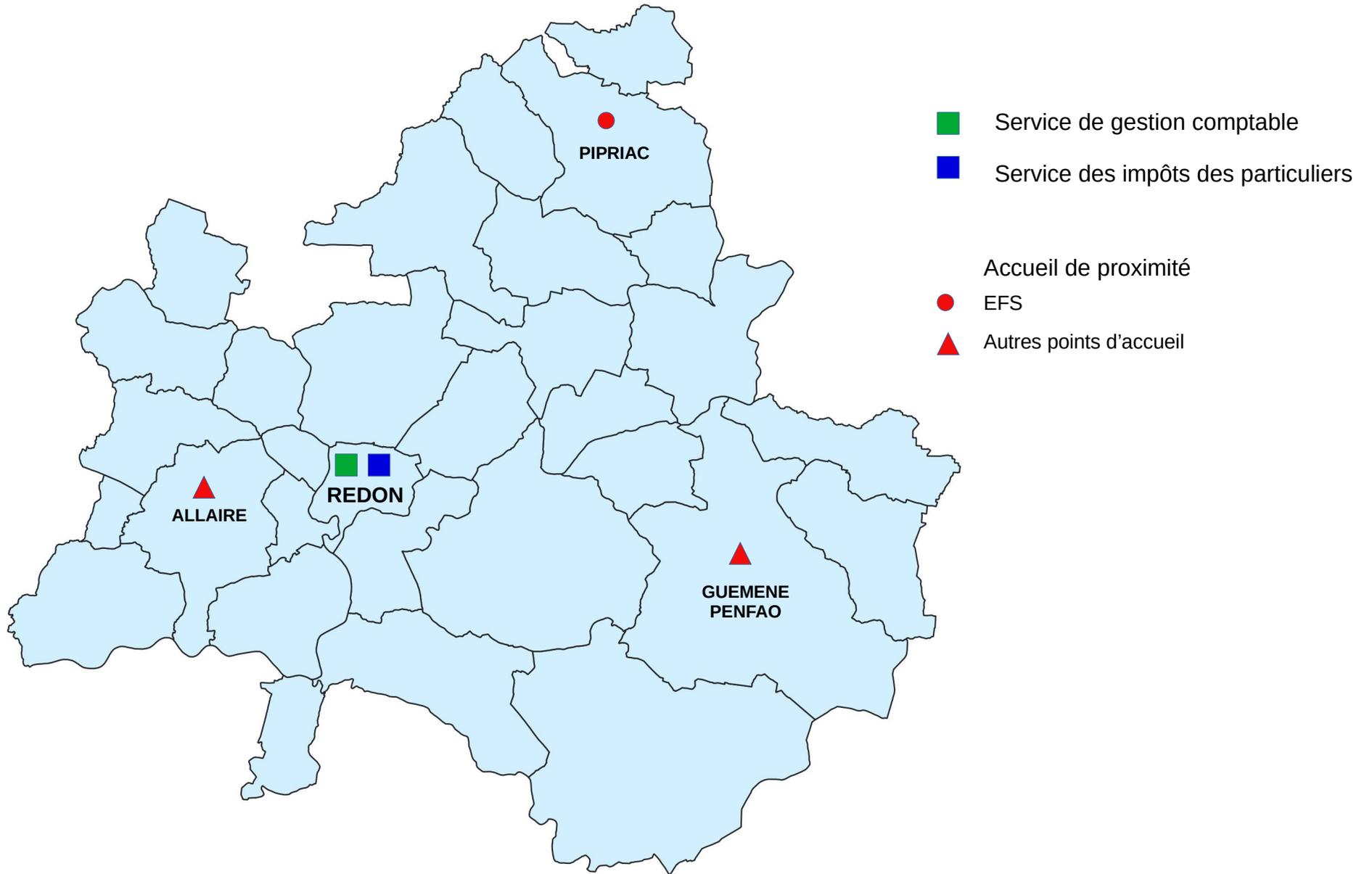
Un accueil sur RDV y sera proposé par le SIP de Redon, une fois par semaine, sur les sujets plus complexes.

Durant les périodes de campagne, des permanences sans rendez-vous seront organisées par le SIP de Redon au sein de l'EFS de Pipriac.

Un accueil de proximité sera mis en place à Guémené-Penfao (44) et à Allaire (56), selon des modalités concertées avec la DRFiP 44 et la DDFiP 56.

Organisation de l'accueil de proximité

I. Le réseau de la DRFiP 35 se transforme
1) pour offrir un service plus complet aux usagers



I. LE RÉSEAU DE LA DRFiP 35 SE TRANSFORME

1) Pour offrir un service plus complet aux usagers :

▶ Un paiement de proximité :

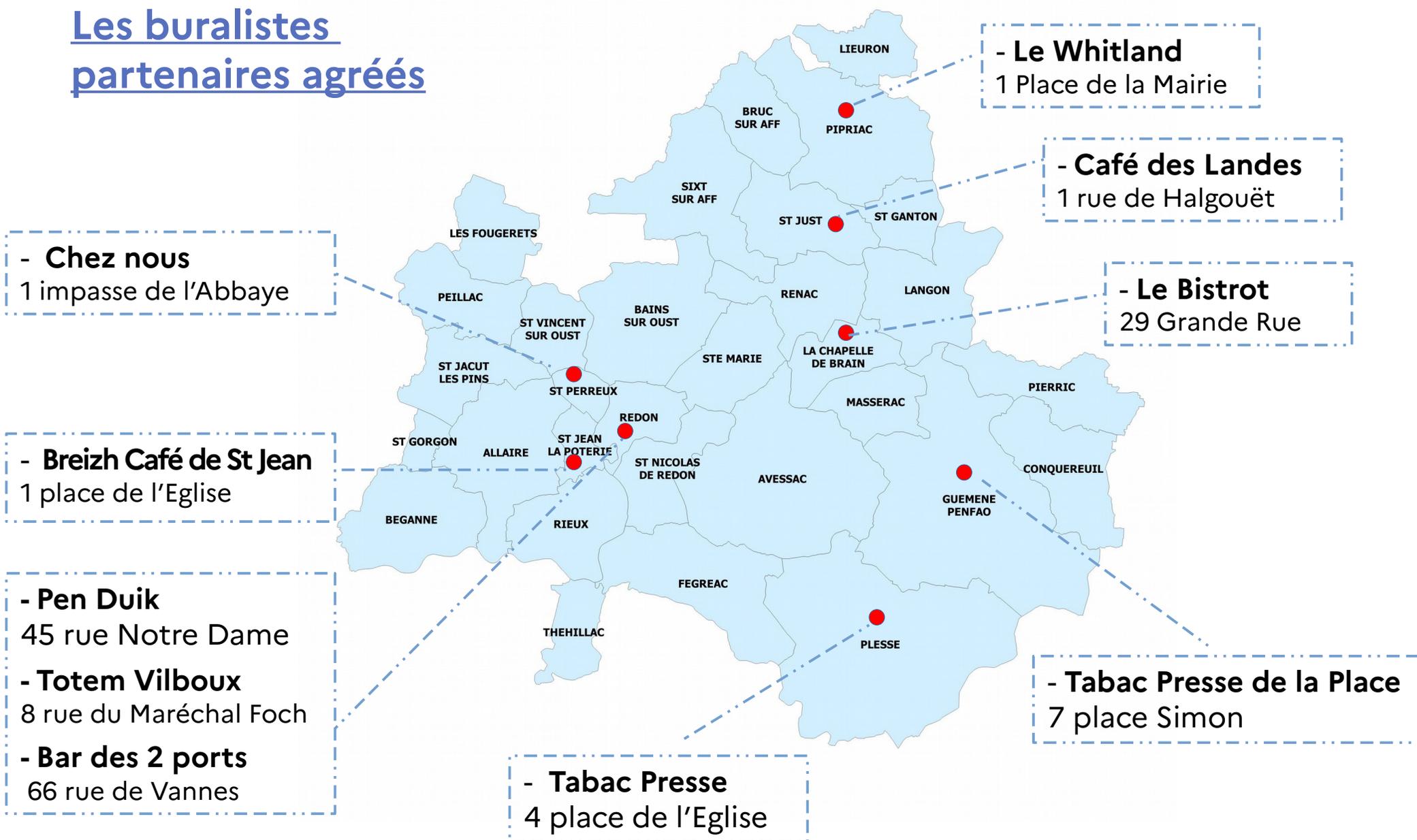
Il est d'ores et déjà sera possible de régler ses impôts, ses factures de produits locaux (eau, hôpital, cantine, etc.) en espèces ou par carte bancaire auprès des bureaux de tabac de proximité agréés par la DGFiP.

Au cas particulier, 10 bureaux de tabac sont à disposition des usagers sur le territoire de la CA de Redon Agglomération.

▶ L'accueil des régisseurs (approvisionnements/dégagements d'encaisse) :

au SGC ou auprès de La Banque Postale (LBP) au titre du dispositif Illicode, puis dans le cadre du nouveau marché avec LBP (avril 2021).

Les buralistes partenaires agréés



2) Pour développer une offre de services élargie à votre intention

- ▶ **Un service de gestion (SGC de Redon) piloté par Stéphane Combeau**, qui continuera à vous offrir une relation personnalisée pour traiter les opérations de gestion, avec des interlocuteurs clairement identifiés, capables de traiter rapidement les questions dont ils seront saisis.
- ▶ Un interlocuteur privilégié (**le CDL**, au cas particulier **David Egasse**) est à votre disposition pour vous offrir une prestation de conseil sur mesure et vous apporter un éclairage préalable à vos prises de décisions.

Le CDL sera implanté au siège du SGC de Guichen dans l'attente de propositions d'installation au sein des EPCI de son ressort de compétence.

II. LES MISSIONS DU SGC ET DU CDL

1) Le service de gestion comptable

- ▶ Il tient votre comptabilité et produit le compte de gestion ;
- ▶ Il prend en charge, contrôle et paie les mandats et décide des éventuels rejets ;
- ▶ Il prend en charge les titres / les rôles ;
- ▶ Il comptabilise les encaissements ;
- ▶ Il gère les délais de paiement ;
- ▶ Il propose des seuils de poursuites et les intègre dans ses chaînes de poursuites après la décision de l'ordonnateur ;
- ▶ Il organise les poursuites dans le cadre du recouvrement forcé des créances non fiscales des collectivités locales ;
- ▶ Il contrôle les régies.

Un suivi des indicateurs de qualité de service du SGC, dans le cadre notamment du comité de suivi annuel du protocole.

2) Le conseiller aux décideurs locaux

- ▶ **Au service des élus locaux (Maires, Présidents d'EPCI, syndicats) et de leurs services**
- ▶ **Rattaché à la Direction régionale des Finances publiques**

A) Conseil budgétaire et comptable

- **En matière de recettes**

Il vous propose des solutions pour optimiser le recouvrement des produits locaux de votre collectivité, de la prise en charge au recouvrement forcé.

Il vous apporte un soutien au regard de la variété et des spécificités des recettes.

Il vous explique les mécanismes d'avances des CL, notamment par une aide à la lecture détaillée de la liquidation mensuelle.

- **En matière de dépenses**

Il joue un rôle préventif en matière de contrôle de légalité.

Il vous propose un partenariat si les conditions sont réunies (contrôle allégé en partenariat).

Il joue un rôle de conseil de premier niveau en matière de fiscalité commerciale.

Il intercède auprès du SGC en cas de difficulté éventuelle.

- **En matière de qualité budgétaire et comptable**

Il vous apporte un soutien lors de la confection des budgets primitifs (réponses aux questions sur les amortissements, provisions, ...) ou pour les décisions modificatives.

Il vous conseille sur la cartographie et le fonctionnement de vos régies.

Il promeut les actions visant à améliorer la qualité des comptes (restitution CHD, fiabilisation des actifs, ...).

B) Conseil en réingénierie des processus

Il vous accompagne sur les chantiers majeurs : réforme de la fiscalité directe locale, dématérialisation des paiements, bancarisation des régies ...

Il favorise la contractualisation avec les collectivités territoriales à travers les engagements partenariaux et les conventions de services comptable et financier.

C) Conseil financier

Il vous transmet régulièrement des tableaux de bord financiers.

Il vous propose des analyses financières prospectives ou rétrospectives pour expertiser la solidité financière et la faisabilité d'un projet, sans pour autant être intrusif dans vos choix mais en cherchant à les éclairer au mieux.

Il peut vous assister dans le commentaire des états financiers du compte de gestion devant l'assemblée délibérante et vous guidera dans la mise en place du futur compte financier unique.

Il vous aide dans la recherche de cofinancements pour les dépenses d'investissement ou de projets d'ampleur.

D) Conseil fiscal

Il vous accompagne en matière de fiscalité directe locale (FDL) :

- ▶ soutien en amont des prises de délibération et/ou lors du vote en matière d'assiette et de taux ;
- ▶ aide à la fiabilisation et à l'optimisation des bases fiscales ;
- ▶ simulations fiscales dans le cadre, notamment, de la préparation des budgets.

Quel que soit leur champ de compétence respectif, le conseiller aux décideurs locaux et le responsable du SGC travaillent en étroite collaboration et sont à votre disposition.

Lors de la mise en place de cette organisation, en cas d'hésitation sur le bon interlocuteur, le conseiller aux décideurs locaux constitue l'interlocuteur de 1^{er} niveau.

III. VOS INTERLOCUTEURS AU SGC



- ▶ **SGC de Redon**
Centre des Finances publiques
1, rue des Ecoles
CS 80261
35603 REDON cedex

- ▶ **02 99 71 42 37**

- ▶ **sgc.redon@dgfip.finances.gouv.fr**

» Les référents collectivités

Les référents quotidiens des collectivités locales sont :

- ▶ En matière de dépenses : Franck Chobelet

- ▶ En matière de recettes : Nathalie Blouin

Merci de votre attention